



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N°21 - 8 AVRIL 2021

# LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS  
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE



## VISITE DU PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE DE L'ENTREPRISE MICROPOLYMERS

Le préfet de Saône-et-Loire, Julien Charles, s'est rendu à Saint Forgeot, dans l'autunois, pour visiter l'entreprise MicroPolymers, lauréate du Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires. Accompagné des élus du territoire, le préfet a remis symboliquement à l'entreprise la somme de **560 000€ attribués au titre du plan de relance pour son projet de développement**.



*Le préfet, avec M. Maubert, dirigeant de l'entreprise, le conseiller départemental du canton, la présidente d'intercommunalité et les maires d'Autun et de Saint-Forgeot.*

Grâce au soutien de l'État, l'entreprise va pouvoir acquérir une ligne de transformation recherche et développement, permettant d'accompagner les projets industriels, et une ligne moderne de production, à faible consommation électrique à la tonne produite, avec une gestion optimale de l'azote utilisé dans le processus, permettant à l'entreprise d'avoir un plateau technique complet, très opérationnel, et répondant aux enjeux écologiques.

MicroPolymers est une PME indépendante de 12 salariés, spécialisée depuis plus de 15 ans dans la production de poudres polymères par micronisation destinées à l'industrie. En 2019, 6000 T ont été produites. **Reconnue pour son savoir-faire et sa compétence sur le territoire national, mais aussi à l'étranger** (57% du chiffre d'affaires de 2019 réalisé à l'exportation), MicroPolymers a présenté dans le cadre du plan de relance un projet de développement d'une offre industrielle en micronisation cryogénique.

Cette proposition fait suite à la fermeture de son principal concurrent et de la délocalisation des activités de celui-ci en Italie, laissant de fait les industriels du territoire sans partenaire de proximité pour se fournir en produits issus de la micronisation cryogénique. **Le projet de l'entreprise pourrait mener à terme à la création de 4 à 6 CDI supplémentaires pour une compétence qui, autrement, partirait à l'étranger.**

C'est un investissement pour l'emploi, pour l'environnement, mais aussi pour développer les savoir-faire d'exception de nos entreprises locales, qui a été réalisé grâce au plan de relance à Saint-Forgeot.



# Les Actualités

## DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE :

### UN EXEMPLE EN HAUTE-SAÔNE

La France s'est donnée pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. La décarbonation de l'industrie constitue un levier majeur pour y parvenir, mais elle est aussi une opportunité de gagner en performance et en compétitivité. **C'est pourquoi le plan de relance consacre 1,2 milliards d'euros à cet axe** pour la période 2020-2022.

L'État accompagne ainsi l'industrie française pour une transformation durable et écologique, compatible avec ses enjeux de compétitivité et de résilience de long terme.

Parmi ces entreprises figure la scierie Deschaseaux, installée à Aillevillers-et-Lyaumont, spécialisée dans les produits de scierie tels que les traverses de chemin de fer, et les avisés et frises de chêne pour le marché du meuble et du parquet, que Fabienne Balussou, préfète de la Haute-Saône, a visitée le vendredi 26 mars.

**L'entreprise souhaite développer une nouvelle activité de séchage des connexes afin de valoriser les déchets de production de la scierie et de proposer des produits à haute valeur ajoutée.**



Dans le cadre du plan de relance, la scierie, lauréate de l'appel à projets « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire (BCIAT) », a reçu

# 484 000 €

de subvention de l'État pour investir dans une chaudière biomasse

Cet équipement lui permettra de pleinement tirer parti de la nouvelle activité de séchage

**+ 15 000 MWh**

de production prévisionnelle  
supplémentaire de chaleur renouvelable

**- 5 099 tonnes**

de CO2 par an



L'entreprise Deschaseaux a également pu recruter un jeune grâce au Plan de Relance via un contrat aidé du **plan 1 jeune 1 solution**.

## ACTION CŒUR DE VILLE

### LA BANQUE DES TERRITOIRES SE MOBILISE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES

Les bâtiments publics et plus particulièrement les écoles, sont sources d'importantes dépenses énergétiques. Les bâtiments anciens et parfois mal isolés coûtent cher aux collectivités et ne permettent pas de fournir des conditions de confort optimales pour les élèves et le corps enseignant. Fort de ce constat, la Banque des Territoires se mobilise aujourd'hui pour la rénovation énergétique de 1000 écoles de centre-ville et met à disposition une offre exceptionnelle.



Pour accompagner les villes « Action Cœur de Ville », la Banque des Territoires déploie un accompagnement personnalisé et des offres de financement particulières :

- | **un appui en ingénierie de projet** aux conditions exceptionnelles pendant 1 an pour construire ensemble leur projet
- | **des offres innovantes de prêt ou d'intracring** adaptées à leurs besoins.
- | **des outils** pour mieux analyser la situation et les bénéfices des démarches entreprises.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel à la direction régionale de la Banque des Territoires.



## FONDS DE RESTRUCTURATION DES LOCAUX D'ACTIVITÉ



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

**Un fonds de 60 M€** mis en place par le gouvernement pour redynamiser le commerce et l'artisanat dans les territoires les plus fragiles, dans le cadre du plan France Relance.

Il vise à permettre la restructuration d'environ **6 000 locaux d'activité** sur une période de cinq ans et à accompagner,

dans les deux ans à venir, une centaine de programmes d'intervention correspondant à près de **2 000 locaux**.

Ce fonds de restructuration financera, en priorité, les opérations de création ou de restructuration de locaux d'activité, **au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville** ou localisées dans les centres-villes ou centres-bourgs, notamment dans les villes moyennes du programme **Action cœur de ville** ou les communes désormais du **programme Petites Villes de demain**.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fonds-de-restructuration-des-locaux-dactivite-415>

## ALIMENTATION

### 1,89 MILLION D'EUROS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ POUR UNE ALIMENTATION LOCALE ET SOLIDAIRE :

Dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, il est parfois difficile pour certains d'avoir accès à une alimentation locale, fraîche, saine et à un prix abordable. En réponse, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a choisi d'encourager les projets permettant aux personnes modestes ou isolées d'accéder à une alimentation locale et de qualité en favorisant les projets locaux.

**1,3 M** d'euros sont prévus, pour la région Bourgogne-Franche-Comté, pour accompagner les investissements matériels ou immatériels de projets d'alimentation locale et solidaire

**0,59 M** d'euros sont dédiés au développement de jardins partagés et collectifs.



## « ALIMENTATION LOCALE ET SOLIDAIRE »

Vous avez pour 2021 un projet de création d'une épicerie sociale et solidaire s'approvisionnant localement ou d'un drive fermier ciblant les populations précaires ou isolées en zone rurale ? Vous souhaitez équiper un matériel de livraison pour distribuer des paniers d'alimentation aux personnes isolées ou modestes, acheter des équipements collectifs pour transformer des produits frais et locaux pour une distribution aux associations caritatives... ?

**Les appels à candidature sont ouverts dans chaque département, avec une première vague d'ouverture jusqu'à fin avril : déposez vite votre dossier !**



## « JARDINS PARTAGÉS »

Associations de jardins partagés ou collectifs, collectivités territoriales, bailleurs sociaux publics ou privés, vous êtes concernés ! Vous pouvez être soutenus dans la prise en charge d'investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et immatériels (prestations d'ingénierie, études de sols), mais également pour des formations ou accompagnement pour la mise en œuvre des projets.

**Les appels à candidature sont ouverts dans chaque département, avec une première vague d'ouverture jusqu'à fin avril**

Pour déposer un dossier :

<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Appel-a-candidatures-Jardins>

## CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

La préparation des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) initiée par le Premier ministre a fait l'objet d'un premier travail de concertation avec les collectivités territoriales, menée par les préfets de département, afin d'en définir les périmètres.

Le gouvernement a souhaité que l'EPCI soit l'échelle de contractualisation privilégiée. A noter, que l'association de plusieurs EPCI ou l'échelle d'un PÉTR (pôle d'équilibre territorial et rural) ou d'un Pays sont possibles.

La Bourgogne-Franche-Comté comptera 68 CRTE, qui couvriront l'ensemble de son territoire. Pour chacun de ces CRTE, un protocole de préfiguration sera signé d'ici le mois de juin. Ces protocoles préciseront pour l'essentiel les opérations de relance de l'État et de la Région dans leur territoire et la gouvernance du futur contrat. Un premier diagnostic de territoire peut y figurer. Il sera à élaborer à partir notamment des documents stratégiques : le SRADDET, le SCOT, les PLU, le CTE, le territoire d'industrie, etc...



La seconde phase, qui fixera la stratégie concertée de l'État et des collectivités territoriales signataires, sera élaborée au cours du second semestre 2021 pour les 6 années des mandats municipaux. Le CRTE a une ambition de mise en cohérence de différentes politiques publiques autour de besoins identifiés pour le territoire.

[www.cohesion-territoires.gouv.fr/CRTE](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/CRTE)



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

[planderelance.gouv.fr](http://planderelance.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*